Informations de base	
2014/2704(RSO) RSO - Décisions d'organisation interne	Procédure terminée
Décision sur la composition numérique des délégations interparlementaires **Subject** 8.40.01.06 Commissions, délégations interparlementaires	

Evénements clés			
Date	**Evénement**	**Référence**	**Résumé**
16/07/2014	Décision du Parlement	T8-0005/2014	Résumé
16/07/2014	Résultat du vote au parlement		
16/07/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2014/2704(RSO)
Type de procédure	RSO - Décisions d'organisation interne
Sous-type de procédure	Organisation du Parlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 229
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0003/2014	10/07/2014	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0005/2014	16/07/2014	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Décision sur la composition numérique des délégations interparlementaires

2014/2704(RSO) - 16/07/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une décision sur la composition numérique des délégations interparlementaires, conformément à l'article 212 de son règlement. La composition numérique des délégations interparlementaires est arrêtée comme suit :

Europe, Balkans occidentaux et Turquie.

- Délégation à la commission parlementaire mixte UE-ancienne République yougoslave de Macédoine: 13 membres;
- Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Turquie: 25 membres;
- Délégation pour les relations avec la Suisse et la Norvège, à la commission parlementaire mixte UE-Islande et à la commission parlementaire mixte de l'Espace économique européen (EEE): 17 membres;
- Délégation à la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Serbie: 15 membres;
- Délégation à la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Albanie: 14 membres;
- Délégation à la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Monténégro: 14 membres;
- Délégation pour les relations avec la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo: 13 membres.

Russie et États du partenariat oriental.

- Délégation à la commission de coopération parlementaire UE-Russie: 31 membres;
- Délégation à la commission de coopération parlementaire UE-Ukraine: 16 membres;
- Délégation à la commission de coopération parlementaire UE-Moldavie: 14 membres;
- Délégation pour les relations avec la Biélorussie: 12 membres;
- Délégation aux commissions de coopération parlementaire UE-Arménie, UE-Azerbaïdjan et UE-Géorgie: 18 membres.

Maghreb, Machrek, Israël et Palestine.

Délégation pour les relations avec:

- Israël: 18 membres;
- le Conseil législatif palestinien: 18 membres;
- les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb arabe: 18 membres;
- les pays du Machrek: 18 membres;
- Péninsule arabique, Iraq et Iran.

Délégation pour les relations avec :

- la péninsule arabique: 15 membres;
- l'Iraq: 8 membres;
- l'Iran: 12 membres.

Amériques.

Délégation pour les relations avec:

- les États-Unis: 58 membres;
- le Canada: 16 membres;
- la République fédérative du Brésil: 14 membres;
- les pays d'Amérique centrale: 15 membres;
- les pays de la Communauté andine: 12 membres;
- le Mercosur: 19 membres;
- Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Mexique: 14 membres;
- Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Chili: 15 membres;
- Délégation à la commission parlementaire Cariforum-UE: 15 membres.

Asie/Pacifique.

Délégation pour les relations avec:

- le Japon: 24 membres;
- la République populaire de Chine: 37 membres;
- l'Inde: 24 membres;
- l'Afghanistan: 8 membres;
- les pays d'Asie du Sud: 15 membres;
- les pays de l'Asie du Sud-Est et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE): 26 membres;
- la péninsule coréenne: 12 membres;
- l'Australie et la Nouvelle-Zélande: 12 membres;
- Délégation aux commissions de coopération parlementaire UE-Kazakhstan, UE-Kirghizistan, UE-Ouzbékistan et UE-Tadjikistan, et pour les relations avec le Turkménistan et la Mongolie: 19 membres.

Afrique.

- Délégation pour les relations avec:
- l'Afrique du Sud: 16 membres;
- le Parlement panafricain: 12 membres.

Assemblées multilatérales

- Délégation à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE: 78 membres;
- Délégation à l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée: 49 membres;
- Délégation à l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine: 75 membres;
- Délégation à l'Assemblée parlementaire Euronest: 60 membres;
- Délégation pour les relations avec l'assemblée parlementaire de l'OTAN: 10 membres.